

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JUIN 2018



Le vingt juin deux mille dix-huit, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le treize juin deux mille dix-huit, s'est réuni dans la salle de ses délibérations de l'Hôtel de Ville de BOLBEC, sous la présidence de Monsieur Dominique METOT, Maire.



- APPEL NOMINAL

Etaient présents : MM. Dominique METOT, Michel SAINT-LEGER, Philippe BEAUFILS, Mme Dominique COUBRAY, M. Ludovic HEBERT, Mme Marie-Jeanne DEMOL, M. Raymond VIARD, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Jean-Claude LEPILLER, Mme Josiane BOBEE, MM. Dominique HUTIN, François BOMBÉREAU, Mmes Véronique LE BAILLIF, Suzanne LE TUAL, M. Raphaël GRIEU, Mmes Karine MOUSSA, Linda HOCDE, MM. Jean-Claude BRUBION, Philippe LENOBLE, Mme Céline BRULIN, MM. Rachid CHEBLI, Douglas POTIER

Excusés avec pouvoir : Mme Angélique VOISIN, M. Alain GILLES, Mme Laurence RUFFIER, MM. Eric LESUEUR, Sylvain LE SAUX, Eric LEMONNIER, Mme Sylvie DEVAUX, M. David RIBEIRO, Mmes Véronique ARTUR, Angeline THEVES, Anne-Marie MILLET

- Mme VOISIN avait donné procuration à M. METOT
- M. GILLES avait donné procuration à M. SAINT-LEGER
- Mme RUFFIER avait donné procuration à M. HEBERT
- M. LESUEUR avait donné procuration à Mme FERCOQ
- M. LE SAUX avait donné procuration à Mme COUBRAY
- M. LEMONNIER avait donné procuration à M. BEAUFILS
- Mme DEVAUX avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. RIBEIRO avait donné procuration à Mme LE TUAL
- Mme ARTUR avait donné procuration à Mme LE BAILLIF
- Mme THEVES avait donné procuration à M. VIARD
- Mme MILLET avait donné procuration à Mme BRULIN



- NOMINATION D'UN SECRETAIRE POUR LA SEANCE

Madame Linda HOCDE est nommée secrétaire pour la séance.



- DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ETE ACCORDEES AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les décisions prises dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire au titre de l'article L.2212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, depuis la dernière séance du Conseil Municipal dont les textes figurent dans le présent registre, sont transmises par mail à l'ensemble des élus.

Madame Céline BRULIN fait une remarque concernant l'avenant de la propriété LEGER, certes d'un faible montant, mais on sur le lot « Gros Œuvre » il y a un dérapage assez important parce que l'avenant est proche des 60 000€. Elle demande plus de vigilance vis-à-vis des entreprises que la ville sollicite.

Elle déplore un manque de sécurité des ouvriers lors de la démolition, que cela soit pour eux ou les riverains. Elle reprend l'exemple aussi lors du bouchardage de la rue piétonne.

« Même si ce sont des entreprises privées qui interviennent, il faudrait veiller à faire respecter la réglementation, il en va de la sécurité de tous.

Monsieur Michel SAINT LEGER répond, qu'actuellement les travaux sont axés sur le déplombage, le désamiantage et de la démolition des maisons. Dans la maison elle-même, les entreprises prennent les cotes mais n'interviennent pas pour le moment.

En ce qui concerne l'insécurité du chantier et des intervenants, un coordinateur hygiène et sécurité intervient comme la loi le prévoit. Il lui été demandé d'être plus vigilant sur le respect des règles.

Monsieur Jean-Claude BRUBION fait remarquer le manque de communication sur la démolition des petites maisons ainsi que l'abattage des arbres. La population a été très étonnée.

Monsieur Douglas POTIER conforte les dires de Monsieur Jean-Claude BRUBION sur le manque de communication et souhaite un rapport écrit sur les raisons pour lesquelles les petites maisons ainsi que les arbres n'ont pas été conservés.

Monsieur Michel SAINT LEGER explique que ce projet fait partie de la ZAC Hôtel de Ville sur laquelle nous avons déjà parlé lors d'un précédent Conseil Municipal.

Suite aux expertises et discussions avec les Bâtiments de France c'est pour cette raison qu'il a été décidé de les démolir, vu l'ampleur des travaux à prévoir pour la réhabilitation qui aurait coûté énormément cher.

Madame Céline BRULIN réitère sa demande sur le fait qu'à plusieurs reprises une demande de visite de ces maisons et de la propriété pour se rendre compte de l'ampleur des dégâts a été faite. La seule visite à laquelle nous avons eu le droit c'est celle de la Villa LEGER et non des autres structures.

Madame Marie-Jeanne DEMOL précise qu'elle non plus n'a pas visité ces maisons mais elle fait confiance aux experts et aux services techniques qui estiment que la démolition est nécessaire afin d'engendrer le moins de coûts possible.



- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2017

Soumis au vote, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 juin 2017 sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur Jean-Claude BRUBION fait une nouvelle fois, la demande sur l'envoi calendrier concernant les commissions communautaires à l'ensemble des Elus.

En ce qui concerne l'entretien des cimetières, il y a la problématique de l'utilisation des produits phytosanitaires mais il ne faut pas se laisser envahir par les mauvaises herbes, cela va endommager la voirie.

Monsieur Rachid CHEBLI intervient en ces termes :

« En préambule, je voudrais dire à quel point je suis choqué par le laisser-aller que l'on constate dans nos quartiers. Il suffit pour cela de se promener, que ce soit au Champ des Oiseaux, au Beau soleil ou bien dans le quartier de Fontaine-Martel pour être choqué par la vision de ces herbes parfois hautes de 30 à 50 cm de hauteur et qui défigure les quartiers. Je dis que ce n'est pas normal et je me joins à l'indignation des habitants de ces quartiers qui ont la sensation d'être abandonnés ».

Monsieur Raphaël GRIEU intervient en faisant remarquer que le service Espaces Verts à mis en place une organisation pour le nettoyage de la voirie sur notre Ville mais que vu son ampleur, il est logique que l'on ne puisse pas intervenir sur tout le secteur en même temps.



FIN 2018/24 - ADMISSIONS EN NON VALEUR - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Michel SAINT-LEGER donne lecture de son rapport.

Madame Céline BRULIN demande des explications sur la restauration scolaire où les admissions en non-valeur sont élevées. Certes la situation sociale des Bolbécais explique en grande partie cela, mais les augmentations de tarif l'expliquent peut-être aussi.

Monsieur Dominique METOT explique que dorénavant la trésorerie a décidé de ne plus recouvrer au-dessous de 15€ donc cela crée une dette de ces sommes qui ne sont pas perçues.

Monsieur Jean-Claude BRUBION demande à ce que soient réétudiés, les tarifs de cantine par rapport à la situation Bolbécaise.

Délibération :

Le comptable municipal n'a pu recouvrer certains titres de recette et demande à la Ville de Bolbec d'admettre ces sommes en non-valeur.

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître, des écritures de prise en charge du comptable, les créances irrécouvrables. Elle ne modifie pas les droits de l'organisme public vers son débiteur ; en conséquence, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune sauf pour les créances éteintes suite à un jugement.

- Pénalités de retard (SM Etanchéité 2015) LJ	29 034,71 €
- Paiement indu 2008	65,00 €
- Divers de 2003 à 2016	458,41 €
- Classe de découverte 2010 à 2015	171,45 €
- Jardins familiaux 2016-2017	51,26 €
- Centre de loisirs 2009-2016	345,98 €
- Repas centre de loisirs 2016-2017	146,28 €
- Restauration scolaire 2009 à 2017	6 771,30 €
- Bibliothèque 2012	10,00 €
- Enlèvement fourrière	71,06 €
	<hr/>
Soit un total de	37 125,45 €

Pour les raisons suivantes : poursuites sans effet, dettes inférieures aux seuils de poursuites, poursuites sans effet, demandes renseignements négatives...

Ces dépenses sont inscrites au compte 6541, créances admises en non-valeur au Budget Primitif de 2018.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de valider les états de non-valeurs présentés par le comptable à concurrence des sommes effacées.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



**FIN 2018/25 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE - EXERCICE 2017 -
UTILISATION**

Monsieur Michel SAINT-LEGER donne lecture de son rapport.

Monsieur Douglas POTIER inquiétez sur le fait que les élus se réjouissent de percevoir cette dotation. Cela témoigne de la mauvaise santé financière et sociale de la Ville. IL demande de plus amples détails sur les 20 000 € attribué à la Maison de quartier, cette somme étant hors personnel et bâtiment.

Monsieur Dominique METOT fait savoir que BOLBEC bénéficie de la Dotation de Solidarité Urbaine depuis sa mise en place et que Lillebonne la perçoit depuis 2 ans.

Il ajoute que la somme octroyée aux maisons de quartiers représente le financement du fonctionnement (activités, locations de salles...).

Délibération :

La Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U) a été instituée par la loi n° 91-429 du 13 Juin 1991.

En vertu de l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport doit retracer les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice 2017 ainsi que les conditions de financement. Le rapport de la Dotation de Solidarité Urbaine doit être présenté au Conseil Municipal qui en prend connaissance mais n'appelle pas de vote.

La D.S.U. a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines et est un élément déterminant de la politique de la Ville.

La Ville de BOLBEC a perçu **709 188 €** au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine pour l'année 2017.

En vertu de l'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport doit retracer les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice 2017 ainsi que les conditions de financement.

Ces actions ont été les suivantes :

INVESTISSEMENT

AMELIORATION DE L'HABITAT ET LOGEMENTS SOCIAUX

* Opération OPAH RU	69 549,50 €
* Requalification du quartier de Fontaine Martel	3 123,73 €
* Plan de jalonnement	46 164,21 €

FONCTIONNEMENT

1°) ACTIONS EN FAVEUR DES QUARTIERS

* Subvention à l'AHAPS (service COBASE) quartier du Champ des Oiseaux.	15 372,00 €
* Animation de la Maison de Quartier de Fontaine Martel et dans le quartier Champ des Oiseaux (hors frais de personnel et bâtiments)	19 132,72 €

2°) ACTIONS EN FAVEUR DES ENFANTS ET DES JEUNES

* Subvention ADALE - Contrats Temps Libre et Educatif Local (Association pour le Développement de l'Animation des Loisirs pour Enfants)	79 000,00 €
* Subvention à la M.J.C	230 000,00 €
* Subvention Halte-Garderie Les Petits Pieds	71 725,00 €
* Subvention AHAPS - Prévention Spécialisée	22 500,00 €
* Fonctionnement du Centre de Loisirs, aide aux devoirs, Mille Club, accueils périscolaires, animations sportives Extra-scolaires (hors frais de personnel, bâtiments)	64 103,99 €
* DSP Léo Lagrange - Fonctionnement de la Maison de la Petite Enfance et de la famille	283 010,00 €

Le coût de ces équipements et les frais de fonctionnement y afférents ont été financés par le produit des impôts locaux et les participations, dont la Dotation de Solidarité Urbaine.

En vertu de l'article L.2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport de la Dotation de Solidarité Urbaine doit être présenté au Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE L'UTILISATION

DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE



RH 2018/9- PRESENTATION DU PLAN DE FORMATION 2018 DU PERSONNEL DE LA VILLE DE BOLBEC

Monsieur Philippe BEAUFILS donne lecture de son rapport.

Monsieur Rachid CHEBLI fait la déclaration suivante :

« A la page 3 de ce plan de formation, je lis : « Elle doit (on parle de la formation) favoriser leur mobilité ainsi que la réalisation de leurs aspirations personnelles... » J'ai présenté ce plan à l'un de nos agents qui m'avait alerté sur sa situation personnelle il y a quelques temps. Et à la lecture de ce passage, cet agent m'a dit : « J'aurais ri si je n'avais envie de pleurer ».

Je voudrais ce soir parler de cet agent qui souffre en silence. Vous allez me dire il n'est pas le seul tant il est vrai que je suis intervenu ici même pour parler de ces situations dont personne ne parle. Cet agent est en souffrance, là, sous vos yeux et pourtant aucun de vous ne bouge le petit doigt pour lui venir en aide. Ni vous, M. le Maire, ni aucun adjoint, ni malheureusement la Direction Générale des Services que cet agent a sollicitée. C'est une personne diplômée, intelligente, et surtout prête à se renouveler mais à laquelle on n'a rien proposé de concret, qui aille dans le sens de ses aspirations... justement.

Voici ce que m'écrit cet agent :

« En proie à une souffrance de plus en plus importante au travail et confrontée à des injustices proches du harcèlement moral, je me décide à vous contacter. »

Alors elle compte sur moi pour vous pousser à réagir. Comme vous avez su réagir, je dois le concéder à chaque fois que je suis intervenu ici en faveur de nos agents. Réagir ne veut pas forcément dire trouver des solutions à leur problème dont certains perdurent. Mais réagir c'est déjà une première étape. Et j'espère qu'il en sera également de même cette fois-ci. Mais je compte aussi sur ceux qui nous écoutent, ces Bolbécais qui viennent assister régulièrement au conseil, pour trouver cette situation inacceptable. Car ils savent, eux, que sans agents heureux, il n'y a pas de services efficaces à la population. Mais je compte aussi sur la Presse, afin qu'elle rapporte avec exactitude l'état de nos débats à l'extérieur afin que cette personne sache qu'elle n'est pas seule et qu'il se trouve des élus pour la défendre, elle et tous les autres qui souffrent en silence.

Cet agent a alerté la Médecine du travail mais n'a eu pour l'instant aucune réponse de celle-ci, 15 jours après l'envoi de sa missive et Dieu sait qu'il peut s'en passer des choses en 15 jours ! C'est pour dire à quel point sa souffrance est grande. J'espère que la médecine du travail répondra avant qu'il ne soit trop tard. Je dis trop tard car malheureusement, nous savons tous où de telles situations peuvent conduire quelqu'un dont on ignore la souffrance trop longtemps. Et je suis malheureusement obligé de revenir sur le cas de l'un de nos éminents directeurs de service qui a fini par se donner la mort.

Je veux donc ici attirer votre attention sur la situation de cet agent. Mais je veux dire aussi que je continuerai d'être la voix de ceux qui malheureusement, du fait de leur situation, du fait de leur devoir de réserve, ne peuvent s'exprimer au risque de se voir sanctionnés. Je serai attentif à leur bien-être et je veux qu'ils le sachent. J'en prends l'engagement solennel. Je veux que nos agents sachent que je serai attentif à leur souffrance. Et j'en veux pour preuve le nombre de fois où je les ai défendus ici même dans ce conseil.

Et si je les défends, c'est qu'ils ont besoin d'être défendus tant ils sont parfois, ignorés, déconsidérés, maltraités. Il ne suffit pas de faire des déclarations incantatoires M. le Maire, il ne suffit pas de remercier nos agents lors de vos vœux à la population ou lors des vœux à ces mêmes agents : il faut des actes forts. Et les actes forts, ce n'est pas nécessairement l'érection de murs neufs qui coûtent des fortunes, comme vous ne cessez de nous le rappeler chaque fois que nous vous alertons sur le mal-être de nos agents. Vous me faites tristement penser à ces pères absents qui, pour se racheter auprès de leurs enfants, investissent dans des cadeaux somptueux dont ces mêmes enfants n'ont rien à faire car c'est d'amour que ces enfants ont besoin et non pas de cadeaux hors de prix. Un acte fort peut-être, une simple écoute attentive de certains de nos agents au bord de la rupture dans leur service. Et il vous appartient, en tant que garant de leur sécurité physique, psychologique et psychique de faire en sorte que cette écoute existe.

Alors, ici, je ne parle pas de ceux qui sont malheureusement en arrêt ; je ne parle pas de ceux qui sont partis et dont on sait qu'ils ne reviendront plus ; je parle de ceux qui sont en poste et qui n'en peuvent plus. Je peux vous dire que malheureusement dans certains services de la ville, il existe une organisation du travail pathogène. Un mal-être essentiellement dû au fait qu'on ne les écoute pas. Je veux être leur voix ce soir, mesdames et messieurs, pour qu'ils vous disent à quel point ils n'en peuvent plus. Que des décisions sont prises en dépit du bon sens, que parfois, sous le couvert de ce que dans la fonction publique on appelle « la nécessité ou la continuité de service », on désorganise parfois leur vie. Il s'agit ici d'une femme qui a une garde alternée d'enfant. Et qui avait déjà prévu de passer des vacances avec son enfant. On n'a rien trouvé de mieux que de lui opposer une fin de non-recevoir pour cette sacrosainte nécessité de service sans chercher à comprendre et à lui trouver une solution de rechange. Et pourtant, deux de ses collègues étaient prêts à la remplacer afin qu'elle puisse passer ses vacances avec son enfant. Pour la énième fois, je voudrais attirer l'attention de mes collègues de la majorité. Vous devez savoir qu'il y a des gens qui souffrent. Le maire les remercie à chaque fois qu'il s'agit du travail énorme qu'ils abattent. Mais une fois sorti de cette enceinte, il a oublié ses paroles. Et justement, je voudrais anticiper les paroles du maire qui dira certainement que ce que je dis là, ne repose sur rien de concret. J'ai, ici, mes chers collègues le courrier de cet agent envoyé au DGS. J'ai également, ici, mon cher Philippe le courrier signé de ta main qui va dans le sens de ce que je viens de dire. Je sais que tu essaies d'être attentif aux uns et aux autres mais je pense qu'ici, tu as peut-être signé un peu trop hâtivement sans bien connaître l'état de détresse de cet agent.

Je vous alerte donc sur sa situation extrêmement préoccupante. Je t'alerte Philippe, toi qui m'as dit lors du dernier conseil municipal où je suis déjà intervenu pour soutenir un autre de nos agents, de te mettre au courant des situations difficiles de nos agents. Je dois dire que sa situation s'est améliorée suite à mon intervention et j'espère qu'il en sera de même ce soir.

J'ai ici tous les éléments qui devraient vous permettre d'intervenir afin de soulager la souffrance de cet agent que personne n'écoute et qui est au bord du burn-out et qui sait ce qu'on est capable de faire dans ces situations d'extrême fatigue psychologique et psychique.

Et j'en terminerai en citant ce même agent, une citation qui, comme vous allez le voir se passe de commentaires mais qui a besoin de réponse urgente que j'espère vous donnerez rapidement :

« Je suis dégoutée, dépitée, atterrée ...il n'y a pas de mot assez fort pour décrire à quel point je souffre ... et jusqu'ou puis-je supporter cette mascarade ????

La détresse peut mener loin Trop loin.

Il est grand temps de prendre la mesure du mal-être qui envahit un certain nombre d'agents, qui travaillent à la ville de BOLBEC.

Le malaise est plus que palpable. Une déshumanité profonde s'est emparée de quelques responsables de service » »

Monsieur Dominique METOT fait remarquer que l'on est passé de 16% à 11% de taux d'absentéisme.

Monsieur Philippe BEAUFILS intervient au sujet de l'argent en situation de mal être, et fait savoir que des dispositions nécessaires ont été prises pour remédier à ce problème.

Monsieur Raphaël GRIEU dit que lorsque l'on avance des dires, il faut les tenants et les aboutissants. Il y a eu tout un travail de fait pour aider cet agent, une proposition lui a été faite qui ne lui convenait pas, on cherche une autre solution.

Délibération :

La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté (article 164) a modifié la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale **en rendant obligatoire la présentation du plan de formation à l'assemblée délibérante.**

Le plan de formation des agents de la Ville de BOLBEC est joint en annexe de ce rapport, pour présentation.

Il est à noter que le plan de formation de la Ville de BOLBEC établi chaque année est un plan de formation commun, intégrant le personnel du CCAS de BOLBEC ; il convient donc pour le présent rapport de prendre en compte uniquement les formations en direction des agents affectés dans différents services de la Ville, en excluant le CCAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU PLAN DE FORMATION



RH 2018/10 - CREATION D'EMPLOIS SUITE A PROMOTION INTERNE

Monsieur Philippe BEAUFILS donne lecture de son rapport.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la Collectivité,

Considérant que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions exercées par les agents concernés.

Aussi, au titre de la promotion interne, il est proposé la création des postes suivants :

Emplois permanents à temps complet Grade	Nombre
Animateur	1
Agent de maîtrise	1

Emplois permanents à temps non complet Grade	Nombre
Agents de maîtrise	2

Lorsque les agents auront été nommés dans leur nouveau grade, il sera procédé à la suppression des postes qu'ils occupent actuellement.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal, de bien vouloir approuver les modifications ci-dessus au tableau des postes et des effectifs.

IMPUTATION BUDGETAIRE

Budget Primitif de l'exercice 2018

Chapitre 012

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



LOGEMENT 2018/1 - RESIDENCE « LE BON SEJOUR » - CHANGEMENT DE STATUT

Madame Marie-Jeanne DEMOL donne lecture de son rapport.

Séance du 20 juin 2018

Madame Céline BRULIN voit d'un bon œil le fait de faire cohabiter les différentes générations, mais s'interroge cependant sur le fait que les résidents soient informés une fois la décision prise.

Monsieur Douglas POTIER émet un doute sur la prise en considération de cette restructuration de la part des résidents.

Monsieur Dominique METOT explique que l'information a été faite directement et indirectement. A ce jour, sur les deux Résidences pour Personnes Agées que la Ville a en charge, il y a 22 logements de vacants, ce qui amène un manque à gagner.

La solution d'ouvrir ces résidences aux jeunes étudiants en BTS sur la ville, semble appropriée pour éviter ce problème. Depuis sa mise en place, il y a un an et demi nous n'avons eu aucun retour négatif de la part des résidents n'a été émis.

Délibération :

Dans son courrier en date du 6 avril dernier, SEMINOR fait part de ses difficultés, notamment en termes de vacance d'appartements, dans la résidence « Le Bon Séjour », implantée 14 Bis avenue Maréchal Foch.

Pour celle-ci, l'offre en résidences autonomie sur la commune de Bolbec et plus globalement sur l'agglomération Caux Vallée de Seine est aujourd'hui surdimensionnée par rapport aux besoins du territoire et explique en partie la vacance récurrente constatée sur cet établissement depuis plusieurs années.

Cette vacance s'est accentuée au fil du temps avec l'amélioration de l'habitat et de la sécurité en logement « diffus » et le développement des services à la personne qui confortent les personnes âgées à se maintenir à leur domicile et ce, bien après le seuil de dépendance.

L'évolution réglementaire et notamment l'obligation pour les établissements d'accueillir uniquement des personnes autonomes en GIR 5 ou 6 a aussi contribué à la perte d'attractivité de ces résidences.

Pour faire face à cette situation, SEMINOR expérimente depuis plus d'un an l'accueil de jeunes au sein du « Bon Séjour ». Cette orientation porte ses fruits puisque le taux d'occupation est passé de 59.19 % en 2016 à 70.3 % en 2017.

Dans ce contexte, les instances de tutelle (la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et la Direction de l'Autonomie du Conseil Départemental de la Seine Maritime) ont indiqué à SEMINOR ne pas être opposées à une transformation de l'établissement en Logement Locatif Social (LLS) sous réserve de l'avis favorable des collectivités concernées.

L'agglomération Caux Vallée de Seine a été consultée le 8 décembre dernier et a donné un avis favorable à ce projet.

Parallèlement, SEMINOR propose de reprendre dans ce cadre la pleine propriété du bâtiment et de son assiette foncière pour l'Euro symbolique.

En cas d'accord, les résidents du « Bon Séjour » seront informés de l'évolution du statut de l'établissement et pourront être orientés vers une autre résidence autonomie pour celles et ceux qui le souhaiteraient ou être « maintenus » au sein de la résidence avec l'établissement d'un nouveau bail.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- la transformation de l'établissement en Logement Locatif Social,
- la reprise par SEMINOR de la pleine propriété du bâtiment et de son assiette foncière pour l'Euro symbolique.

DELIBERATION ADOPTEE PAR
32 VOIX POUR (élus de la Majorité et élus de la Minorité)
1 VOIX CONTRE (M. POTIER, élu de la Minorité)



CULT 2018/1- TARIFS ET ABONNEMENTS DE LA SAISON CULTURELLE

Monsieur Dominique METOT donne lecture de son rapport.

Monsieur Jean-Claude BRUBION réitère sa demande faite l'année précédente « Pourquoi les tarifs n'ont pas été étudiés en commission culturelle ? ».

De ce fait, il pense que 10% de plus sur l'abonnement les ateliers arts plastiques, c'est une augmentation conséquente. Cela mériterait peut-être que l'ensemble des activités artistiques sur le territoire soit mutualisée via la CVS comme l'est déjà le Conservatoire et la danse. Il propose de soumettre lors de la commission culturelle.

Délibération :

Dans le cadre de la réorganisation des séjours sportifs, le 5 avril 2017, le Conseil Municipal a délibéré une tarification pour une destination en Haute Loire et pour que les séjours initialement organisés en partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture « Jacques Prevel », soient gérés par la ville de manière autonome.

L'objectif de ces séjours est de faire découvrir et pratiquer à des enfants de 8-11 ans et de 12-16 ans, des activités de plein air dans un cadre extérieur à la ville de B Bolbec.

Pour que la tarification soit applicable quelle que soit la destination, la ville propose une tarification similaire à celle de 2017, fixée à 35 € la nuitée pour les Bolbécais et 45 € la nuitée pour les familles hors communes.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de valider cette tarification quelle que soit la destination du séjour.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Douglas POTIER parle au nom des riverains du quartier de la gare au sujet du dépôt de pneus de la Gare de BOLBEC/NOINTOT qui, suite à l'incendie, émet toujours des fumées nauséabondes après le déblayage des pneus de surface.

Monsieur Dominique METOT informe qu'une réunion en Sous-Préfecture avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sur cette problématique, il y a eu un plan qui a été proposé avec la Mairie de Nointot, donnant un délai au propriétaire des lieux pour procéder au nettoyage.



Madame Céline BRULIN s'interroge sur la problématique des Commerces qui fuient le Centre-Ville.

Monsieur Dominique METOT répond qu'une personne a été recrutée pour faire un état des commerces vacants, afin d'étudier les possibilités éventuelle de les faire revivre et que des propositions seront faites avant le 31 octobre 2018 à ce sujet.



Monsieur Rachid CHEBLI intervient en ces termes :

« Ce midi, j'ai eu la surprise de trouver ceci dans ma boîte aux lettres : Bolbec-Le mag n°67, dont la UNE est consacrée au commerce de proximité à Bolbec. Et je dois dire que cela tombait bien. Car j'avais justement l'intention de vous interpeller à ce sujet... Vous avez intitulé votre dossier : « La ville soutient le commerce de proximité ». Et vous revenez sur un certain nombre de mesures que vous avez mises en place.

Pardonnez-moi d'avoir à dépeindre un tableau autrement plus sombre que celui que vous dépeignez vous-même. A vous lire, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Or, rien n'est plus faux. Et je vais de ce pas vous en apporter la preuve.

Commençons par le commencement : déjà dans votre édito. Vous dites à la page 2 : ... « La ville s'est engagée (notamment en ce qui concerne le commerce) depuis plusieurs années dans un programme de développement concerté ». Nous savons, nous ici, qu'il s'agit de désinformation puisque, et nous l'avons assez répété, vous n'avez pris la mesure du danger qui guettait notre ville que fort tardivement.

Et s'il ne s'agissait que de cela...

Dans l'introduction à ce dossier, vous dites : « La vie d'une cité, c'est aussi son commerce... » et après avoir égrené les raisons des difficultés du commerce en centre-ville en général, et nous sommes d'accord sur certains points, vous continuez : ... « Mais à Bolbec, nous sommes loin de baisser les bras ». Mais alors, M. le Maire, si vous êtes loin de baisser les bras, pourquoi donc les avez-vous baissés pour laisser partir l'un des commerces les plus florissants de ces dernières années, je veux parler du magasin « Porcelaine Blanche - Culin'Art ».

Oui, mesdames et messieurs, j'ai le regret de vous annoncer qu'un énième commerce va quitter notre ville sans que le maire n'ait levé le petit doigt pour l'empêcher de partir et j'aimerais en comprendre au nom des Bolbécais les raisons. Je vous pose la question, M. le Maire : qu'avez-vous fait pour empêcher cela ? Malheureusement la réponse je la connais : rien. Rien M. le Maire, vous n'avez rien fait pour que cette commerçante qui est là depuis des années à Bolbec reste à Bolbec. Et savez-vous la raison pour laquelle je suis si sûr que vous n'avez malheureusement rien fait : c'est très simple, c'est elle-même qui me l'a dit. « Merci d'être venu me voir M. Chebli, ça prouve qu'il y a tout de même des élus qui s'intéressent à ce qui se passe ici ». Alors, permettez-moi de vous dire ma surprise. Car vous n'arrêtez pas de nous répéter dans cette enceinte que rien de ce qui est bolbécais ne vous est étranger. Or, force est de constater qu'il n'en est rien ! Et ce n'est pas moi qui le déclare, c'est elle, qui ajoute : « Peut-être que s'il était venu me voir (en parlant de vous) peut-être aurions-nous trouvé une solution... car je viens de confirmer ma demande de liquidation hier après-midi. (Nous étions samedi matin et elle parlait donc du vendredi).

Quand dans vos colonnes vous dites qu'il y a des années que vous avez commencé à vous préoccuper du problème, permettez-moi de vous apporter la contradiction. Et ce n'est pas moi qui le dit, c'est encore cette commerçante : « J'ai vu la situation déperir il y a un peu plus de deux ans ».

Vous voyez M. le Maire si comme vous le dites, vous vous étiez préoccupé du commerce il y a des années comme vous l'affirmer, le magasin « La Porcelaine Blanche » de notre rue piétonne n'aurait peut-être pas fermé à Bolbec pour aller s'implanter à deux kilomètres plus loin, à Gruchet-le-Valasse.

Ainsi, toutes ces déclarations, M. le Maire, ne trompent personne et nous savons tous que malheureusement il est peut-être trop tard. Et vous portez une responsabilité énorme dans ce qui nous arrive aujourd'hui. Car elle m'a déclaré que jusqu'au dernier moment, elle a attendu la venue du maire pour éventuellement chercher et trouver une solution.

Elle va donc partir non pas à cause de la concurrence d'internet, elle ne va pas non plus délocaliser, je ne sais où, non elle va aller à Gruchet-le-Valasse, à cause du manque de vie de la rue piétonne, malgré le prix du loyer autrement plus élevé que le nôtre. Or, vous êtes en partie responsable du manque de vie dans notre rue piétonne car en tant que maire, votre devoir est non seulement de chercher mais surtout de trouver des solutions.

Elle m'a déclaré en outre que cela fait des années qu'elle essaie d'attirer votre attention mais vous n'avez jamais daigné répondre à ses appels. Pourquoi ? Non seulement vous n'êtes jamais allé la voir mais vous ne lui avez pas non plus facilité la tâche : « Les clients, m'a-t-elle déclaré, ulcérée, ne viennent plus prendre leur livraison dans la rue par peur de prendre des amendes. Je n'en veux bien évidemment pas à notre garde-champêtre qui prend ses ordres auprès de vous. Est-ce là une manière d'encourager le commerce à Bolbec M. le Maire ainsi que vous le soutenez dans les colonnes du magazine ? Permettez-moi d'en douter sérieusement.

Elle m'a affirmé enfin et les bras m'en sont tombés, qu'elle n'avait jamais rencontré celle que vous avez décidé de baptiser la « Responsable Marketing ». Celle dont vous parlez dans ce même magazine de Bolbec à la page 11 en disant d'elle, et je vous cite : « Elle travaille à faire disparaître les locaux commerciaux vacants en centre-ville ». J'ai malheureusement l'impression que pour l'instant, vous ne réussissez à faire disparaître que les locaux occupés. Moi à votre place je lui aurais conseillé de commencer par ne pas laisser partir ceux qui sont là. Car tenez-vous bien, la responsable du magasin « La Porcelaine Blanche » n'a jamais vu ni entendu parler de votre responsable marketing, ce qui est tout de même un comble. La première des choses à faire quand on arrive dans une ville où on veut redynamiser le commerce, c'est justement d'aller à la rencontre de ses commerçants ! Mais je ne lui en veux pas la pauvre et chacun aura compris que ce n'est pas à elle que je jette la pierre mais à vous-même et encore non pour les difficultés que vous pouvez rencontrer dans la redynamisation de notre commerce mais pour faire croire aux Bolbécais que c'est un sujet qui vous préoccupe depuis des années, car ce n'est pas vrai.

10 ans, 10 longues années avez-vous attendu pour prendre conscience du problème et j'ai bien peur qu'il ne soit trop tard. Au lieu de ça, vous êtes allé au plus simple : détruire, défigurer notre ville pour reconstruire, ce que tout un chacun aurait été capable de faire. La véritable gageure M. le Maire aurait été de s'attaquer dès votre arrivée à ce qui tue notre ville à petit feu : la mort malheureusement programmée de notre commerce et le chômage. Nous sommes d'ailleurs ici même au cœur de ce symbole et je voudrais citer mon voisin de gauche dont l'image est tout à fait juste à mes yeux. M. Potier qui dit dans sa dernière tribune de l'opposition en page 21 : « Notre magnifique mairie sera bientôt défigurée par une affreuse verrue de béton et d'acier ». Et j'ajoute : « Une verrue qui nous coûtera plus d'un Million et demi d'euros ! Durant la dernière décennie, nous avons deux défis à relever : redynamiser notre ville et lutter contre le chômage. Et comme vous pouvez l'imaginer, les deux phénomènes sont liés tant l'un ne peut aller sans l'autre. Et comme je regrette d'avoir à vous dire ceci : vous ne vous êtes attaqué que tardivement à l'un et aucunement à l'autre.

Enfin, je voudrais terminer par une note positive, elle qui me déclarait qu'elle était très attachée à Bolbec et si elle partait c'était pour « sauver ses filles », c'est-à-dire ses trois employées qu'elle ne veut pas mettre au chômage. Moi qui l'ai rencontrée, je peux vous dire qu'elle ne part pas de gaieté de cœur. Sachez enfin que les murs lui appartiennent. Et elle m'a assuré que s'il y avait un véritable projet pour la redynamisation de la rue piétonne, eh bien elle était prête à reconsidérer sa position et à réinvestir dans notre rue ».



Monsieur Jean-Claude BRUBION évoque le problème de la partie de la subvention que la Ville perçoit dans le cadre de l'Enfance Jeunesse qui pourrait être reversée à la MJC qui mène les actions visées. Vous nous aviez laissé entendre qu'il y aurait une délibération ce soir à ce sujet, hors cela n'est pas le cas.

Monsieur Dominique METOT répond qu'à plusieurs reprises il a été demandé à la MJC les différents documents comptable, qui à ce jour n'ont toujours pas été transmis.

Il cite le mail envoyé le 19 Juin 2018 :

« Je vous demande à nouveau de nous faire parvenir les documents comptables des années 2015, 2016 et 2017 regroupés par secteurs ».

En réponse Monsieur GARCIA, Directeur de la MJC, a transmis le budget analytique de l'année 2018. Donc, les élus sont toujours dans l'attente de ces documents pour voir si une dette envers eux est redevable ou pas.

Monsieur Jean-Claude BRUBION demande s'il est possible d'avoir des informations sur l'avenir du Centre Alexis Carel.

Monsieur Dominique METOT fait part de son désarroi face à la désertification des personnels de Santé, mais c'est un problème récurrent pas qu'à BOLBEC.

A ce jour, une réunion avec l'Union Régionale des Médecins Libéraux pour planifier la possibilité de mettre en place un PSLA sur le territoire, auquel participe le nouveau propriétaire du Centre Alexis Carel.

Monsieur Dominique METOT dit qu'il faut se pencher sur les 2 problématiques qui se posent sur notre ville : le Commerce et la Santé.



Madame Céline BRULIN voit d'un très bon œil le PSLA mais pense qu'il ne faut pas abandonner la piste d'un Centre de Santé avec des Médecins salariés.

Il faut obtenir de l'ARS qu'elle nous reconnaisse en tant que territoire d'intervention prioritaire pour avoir des aides au-delà du droit commun.

A sa connaissance la Ville de LILLEBONNE porte un projet aussi concernant cette problématique. A ce sens elle pense que l'ARS devrait prendre en compte la réalité du terrain et non pas ses calculs technocratiques.

Monsieur Dominique METOT rejoint Madame Céline BRULIN sur ces points, sauf un, après s'être rendu dans des Centres de Santé et notamment celui de Fécamp, Madame la Mairesse de cette Ville s'interroge sur le devenir de ce Centre de Santé étant donné que lors des recrutements pour celui-ci une seule candidature a été présentée. La solution étant à envisager serait peut-être que le Gouvernement se positionne sur une réglementation envers les personnels de Santé.



Monsieur Jean-Claude BRUBION soumet l'idée de retranscrire sur papier en forme de brochure l'exposition mise en place dans la rue Piétonne et propose de rendre un hommage à deux personnes qui ont eu un rôle important au 19^{ème} siècle, soit en nommant une rue ou un lieu ou même juste par une plaque commémorative :

- Le 1^{er} Guillaume DE FELICE né en 1802 et décédé en 1871 qui a été pasteur de l'Eglise Réformée de BOLBEC de 1828 à 1839.

- Et le 2^{ème} Louis VITTET né en 1802 et décédé en 1873 premier inspecteur général des Monuments Historiques de 1830 à 1834, puis Député de BOLBEC.

Madame Dominique COUBRAY fait savoir que concernant la première personne la demande a déjà été faite auprès de la famille qui n'a toujours pas donné suite.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Monsieur METOT Dominique	
Monsieur SAINT-LEGER Michel	
Madame VOISIN Angélique	Avait donné procuration à M. METOT
Monsieur BEAUFILS Philippe	
Madame COUBRAY Dominique	

Séance du 20 juin 2018

Monsieur HEBERT Ludovic	
Madame DEMOL Marie-Jeanne	
Monsieur VIARD Raymond	
Madame FERCOQ Ghislaine	
Monsieur LEPILLER Jean-Claude	
Monsieur GILLES Alain	Avait donné procuration à M. SAINT-LEGER
Madame BOBEE Josiane	
Monsieur HUTIN Dominique	
Madame RUFFIER Laurence	Avait donné procuration à M. HEBERT
Monsieur LESUEUR Eric	Avait donné procuration à Mme FERCOQ
Monsieur LE SAUX Sylvain	Avait donné procuration à Mme COUBRAY
Monsieur LEMONNIER Eric	Avait donné procuration à M. BEAUFILS

Séance du 20 juin 2018

Monsieur BOMBEREAU François	
Madame DEVAUX Sylvie	Avait donné procuration à Mme DEMOL
Madame LE BAILLIF Véronique	
Madame LE TUAL Suzanne	
Monsieur GRIEU Raphaël	
Madame MOUSSA Karine	
Monsieur RIBEIRO David	Avait donné procuration à Mme LE TUAL
Madame ARTUR Véronique	Avait donné procuration à Mme LE BAILLIF
Madame HOCDE Linda	
Madame THEVES Angeline	Avait donné procuration à M. VIARD
Monsieur BRUBION Jean-Claude	
Monsieur LENOBLE Philippe	

Séance du 20 juin 2018

Madame MILLET Anne-Marie	Avait donné procuration à Mme BRULIN
Madame BRULIN Céline	
Monsieur CHEBLI Rachid	
Monsieur POTIER Douglas	